

Les prestations versées par la Caisse d'allocations familiales de La Réunion en 2021

En 2021, la CAF de La Réunion a versé au moins une prestation à 286 126 allocataires, un effectif en hausse de +0,6 % sur un an. Au total, le nombre de personnes couvertes (conjoints et personnes à charge compris) s'élève à 665 631, soit 78 % de la population réunionnaise.

Enfin, toutes prestations confondues, la Caf de La Réunion a versé 2,14 milliards d'euros sur l'année 2021, en baisse annuelle de -6,3 %. Cette baisse s'explique, en partie, par l'arrêt des mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19.

En 2021, environ 78 % de la population de La Réunion¹ était concernée par au moins une prestation légale versée par la CAF, soit 665 631 personnes couvertes, un effectif stable par rapport à 2020 (cf. tableau 1).

Légère hausse des allocataires de la CAF

La Caf de La Réunion a versé au moins une prestation légale à 286 126 allocataires, un effectif en augmentation de +0,6 % sur un an (soit +1 700 allocataires). Cette hausse s'explique, principalement, par la forte progression des effectifs de bénéficiaires de la prime d'activité (+9 % ; + 6 957 individus), en lien avec la crise sanitaire du Covid-19 et la mise en œuvre de la mesure exceptionnelle de prolongement des droits à l'assurance chômage (cette mesure de soutien économique a pu atténuer le nombre de licenciements et donc, de nouvelles sorties du dispositif), à l'amélioration de la situation économique et de l'emploi, ainsi qu'à la dynamique engagée dans le cadre de la recentralisation du revenu de solidarité active.

La part des couples dans la population allocataires Caf s'élève à 33 %, celle des familles monoparentales à 24 % et enfin, celle des allocataires isolés sans enfants) à 43 % (cf. graphique 1). En un an, le nombre de personnes isolées a augmenté de +2 % (soit + 2400 allocataires) et celui des couples (avec ou sans enfants) a baissé, respectivement de -0,8 % et -0,6 %. Le nombre des monoparentaux est resté stable (+0,04 %). Enfin, le nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales s'élève à 272 130 en 2021 (contre 272 521 en 2020).

Une évolution contrastée du nombre d'allocataires d'une commune à l'autre

La progression du nombre d'allocataires n'est pas répartie de manière homogène sur l'ensemble de l'île (cf. carte 1). En 2021, quatre communes connaissent une baisse de leur effectif d'allocataires : Trois-Bassins, Cilaos, Salazie et Saint-André.

A contrario, les plus fortes progressions (c'est-à-dire avec un taux d'évolution supérieur à +2 %) ont été enregistrées pour les communes du Tampon, de Sainte-Marie, de Sainte-Suzanne, de Sainte-Rose, de Petite-île et des Avirons.

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

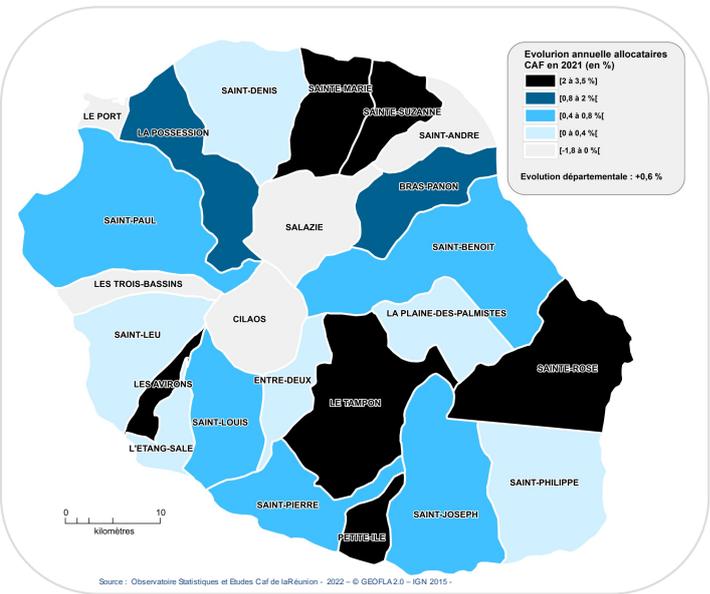
ANNEE	2019	2020	2021
Nombre allocataires CAF	279 956	284 426	286 126
évolution (%)	4,2%	1,6%	0,6%
Population couverte CAF	662 598	665 442	665 631
évolution (%)	1,6%	0,4%	0,03%
Population couverte CAF/ Nb allocataires	2,4	2,3	2,3

Tableau 1. Nombre d'allocataires et personnes couvertes par la Caf

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Prestations CAF	2020	2021	évolution
Allocations familiales	136 302	136 295	-0,01%
Complément familial	16 618	16 129	-2,9%
Allocation de rentrée scolaire	80 382	79 789	-0,7%
Allocation journalière de présence parentale	43	55	27,9%
Allocation de soutien familial	37 955	37 368	-1,5%
Allocation d'éducation enfant handicapé	7 161	7 801	8,9%
Prestation accueil du jeune enfant	34 867	34 989	0,3%
Allocation journalière du proche aidant	-	15	-
Allocation logement à caractère Familial	65 774	63 282	-3,8%
Allocation logement à caractère Social	53 691	53 573	-0,2%
Revenu de solidarité active	103 105	99 159	-3,8%
Revenu de solidarité	5 603	5 249	-6,3%
Allocation aux adultes handicapés	21 091	21 589	2,4%
Prime d'activité	77 031	83 988	9,0%

Tableau 2. Evolution annuelle des prestations de la Caf



Carte 1. Evolution annuelle des allocataires de la Caf

¹ Source : Insee, Population légale - recensement population 1er janvier 2021 : 855 961 habitants (population municipale).

Baisse des bénéficiaires d'une aide à la famille

En 2021, 147 844 foyers bénéficient d'une aide à la famille, pour un nombre de personnes couvertes de 507 651. Un effectif d'allocataires globalement stable par rapport à l'année dernière (cf. graphique 2). Les allocations familiales représentent la principale prestation à La Réunion, avec 136 295 bénéficiaires (cf. tableau 2). La baisse du nombre de bénéficiaires du complément familial et de l'allocation de rentrée scolaire se poursuit respectivement de -2,9 % et de -0,7 %. A contrario, le nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé continue sa forte progression, avec +8,9 % (contre +13,5 % en 2020). Le nombre d'enfants bénéficiaires de cette aide s'élève à 8 523 en 2021 (soit +9,5 % sur un an). Concernant l'allocation de soutien familial, 37 368 foyers bénéficient de cette aide en 2021. Un effectif en baisse de -1,5 % principalement chez les bénéficiaires de l'allocation de soutien familial non récupérable (avec -2,2 %). L'allocation de soutien familial complémentaire continue sa montée en charge avec une progression annuelle de +22 % (soit +241 foyers).

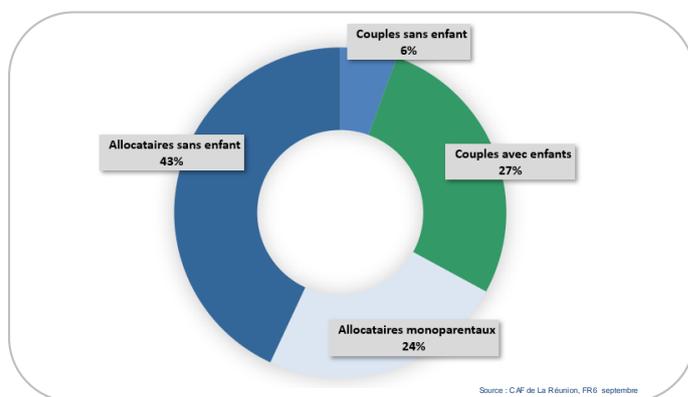
Avec 34 989 allocataires (cf. tableau 3), le nombre de bénéficiaires de la prestation accueil du jeune enfant a légèrement augmenté en 2021 (+0,3 %). Cela se justifie principalement par la hausse des bénéficiaires d'un complément de mode de garde (+487 allocataires) et, à un degré moindre, de la prime de naissance (+44 allocataires). Le nombre d'allocataires qui recourent à la prestation partagée de l'éducation de l'enfant et à l'allocation de base continue de baisser (respectivement de -2,7 % et -0,4%). Enfin, 122 allocataires sont bénéficiaires de l'allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant, 55 de l'aide journalière de présence parentale et 15 de l'aide journalière du proche aidant.

Baisse des bénéficiaires d'un minimum-social

En 2021, 125 815 allocataires ont perçu au moins un minimum social, pour un nombre de personnes couvertes de 263 427. En un an, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux a baissé de -3 % (cf. graphique 2), principalement du fait de la baisse du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active, soit -3,8 % sur un an (cf. tableau 2). Les effectifs connaissent une diminution progressive, en lien avec la mesure exceptionnelle de prolongement des droits à l'assurance chômage (cette mesure causant à terme de moindres entrées dans le dispositif), avec la reprise économique observée durant l'année (cf. encadré 1 et 2), ainsi qu'avec la recentralisation du financement et de la gestion du revenu de solidarité active. Cette opération permettant d'intensifier l'accompagnement et d'augmenter les solutions d'insertion pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires de la prestation dans des territoires confrontés à des difficultés exceptionnelles.

L'allocation aux adultes handicapés a été versée à 21 589 allocataires, un nombre qui continue de progresser (+2,4 % en glissement annuel), en rapport avec la hausse des allocataires ayant un taux d'incapacité compris entre 50 % à 79 % (+4,8 %), qui représentent 44 % des bénéficiaires de la prestation. Cette tendance à la hausse s'explique en partie par la réforme des retraites. En effet, de 2011 à 2016, le recul de l'âge minimum légal de départ à la retraite a repoussé la date de fin de droit à l'allocation pour les personnes ayant un taux d'incapacité allant de 50 % à 79 %, entraînant une hausse du nombre d'allocataires de 60 ans ou plus. Par ailleurs, l'application du décret d'avril 2015², qui a étendu de deux à cinq ans la durée maximale d'attribution de cette prestation pour les individus ayant un taux d'incapacité allant de 50 % et 79 %, continue à impacter les effectifs à la hausse depuis 2017.

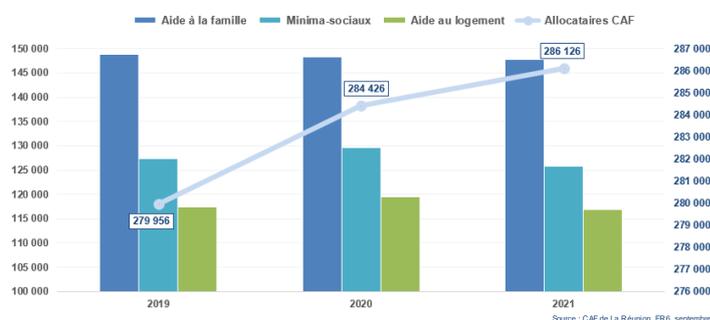
En 2021, le revenu de solidarité a été versé à 5 249 foyers, soit une baisse annuelle de -6,3 %.



Graphique 1. Situation familiale des allocataires de la Caf

Encadré 1

Dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, il était indispensable de garantir le paiement des prestations aux allocataires, et ce malgré une capacité de production limitée. De fait, une stratégie de maintien des droits dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire (Rsa/Aah/Aeéh) a été mise en place, ainsi qu'une stratégie d'allègement de la charge. Élargissement de la co-production et/ou mise à jour du référentiel national de pièces justificatives jusqu'au 31/12/2021. Cet élargissement a concerné : 1) Les ressources Les documents nécessaires au versement de l'AL ; 2) Les documents nécessaires au versement des prestations handicap ; 3) Les documents nécessaires au versement des prestations d'éducation et de garde de l'enfant



Graphique 2. Evolution des prestations CAF

Prestation Accueil du Jeune Enfant	2 020	2 021	évolution
Prime naissance/adoption	914	944	3,3%
Allocation de base	31 557	31 442	-0,4%
Complément mode de garde	7 148	7 635	6,8%
dont cmg-assistant-maternel	3 507	4 022	14,7%
dont cmg-garde à domicile	1 171	1 285	9,7%
dont cmg-structure	2 557	2 942	-2,9%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	1 371	1 331	-2,9%

Tableau 3. Evolution annuelle des bénéficiaires de la prestation accueil du jeune enfant

Encadré 2

En dépit de la dégradation de la situation sanitaire et des nouvelles contraintes qui l'accompagnent, l'économie réunionnaise fait à nouveau preuve de résilience au 3^e trimestre 2021. L'emploi salarié continue ainsi de croître avec 3 300 emplois supplémentaires par rapport au 2^e trimestre (+1,2 %). Cette croissance est tirée par le dynamisme du secteur public (+1,6 %), soutenu par les contrats aidés. Dans le secteur privé, l'emploi augmente mais de manière moindre (+1,0 %). Le volume d'heures de travail rémunérées reflète le dynamisme de l'emploi : en octobre, il se situe au-dessus de son niveau d'octobre 2019. Le taux de chômage oscille entre 17 et 18 % depuis le 4^e trimestre 2020, à un niveau très inférieur à sa valeur de 2018 (24 %).

Source : Au 3^e trimestre 2021, à nouveau plus de 3 000 emplois créés, Insee Conjoncture La Réunion, numéro 20, Janvier 2022

² Décret n° 2015-387 du 3 avril 2015 relatif à la durée d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés pour les personnes handicapées subissant une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi, JO du 5 avril 2015

Hausse des effectifs bénéficiaires de la prime d'activité

En 2021, la Caf de La Réunion comptait 83 988 bénéficiaires de la prime d'activité (dont 14 991 cumulant cette aide avec le revenu de solidarité active, +19 %), en hausse de +9 % par rapport à 2020 (cf. graphique 3). Par ailleurs, le nombre de personnes couvertes au titre de cette prestation était de 184 632 individus (+8,8 % en un an).

Le nombre d'allocataires de la prime d'activité non majorée a augmenté de +8,4 % en glissement annuel, passant de 72 219 à 78 290 individus. En 2021, 32 418 allocataires bénéficient de la prime d'activité comme unique prestation CAF, un effectif en forte hausse de près de +13 % sur un an.

Enfin, 87,4 % des bénéficiaires de la prime d'activité (soit 73 401 allocataires) ont au moins une des personnes du foyer qui perçoit une bonification individuelle (soit une hausse annuelle de +9 %).

Bascule des allocataires du revenu de solidarité active vers la prime d'activité lors du 2^{ème} semestre 2021

Comme on peut l'observer sur le graphique 4, selon les données semi-définitives³, on observe une bascule des allocataires du revenu de solidarité active vers la prime d'activité allant du mois de juin à octobre 2021 (soit près de 9 150 bascules durant cette période, avec une moyenne de +1 800 par mois). Une situation qui s'explique, en grande partie, par l'amélioration de la situation économique et de l'emploi sur l'île (cf. encadré 2). A contrario, on observe sur la même période, une stabilisation des allocataires basculant de la prime d'activité vers le revenu de solidarité active (soit environ 950 bascules en moyenne chaque mois).

Baisse des bénéficiaires d'une aide au logement

La Caf a versé une aide au logement à 1 16 855 allocataires en 2021, soit une diminution de -2,2 % sur un an (cf. graphique 1). Le nombre de personnes couvertes par cette aide est de 277 896. La majorité de cette baisse concerne l'allocation logement à caractère familial, avec -3,8 % en une année (cf. tableau 2). Cette situation peut s'expliquer par la réforme des aides au logement, entrée en application au mois de janvier 2021 (cf. encadré 3). Plus réactif, ce système s'ajuste plus rapidement aux évolutions des revenus des allocataires.

Par ailleurs, cette baisse des bénéficiaires d'aides au logement a également pu être générée par le nombre de bénéficiaires singulièrement élevé en 2020 du fait de la crise sanitaire et sociale de la Covid-19.

Parmi ces allocataires d'aides au logement, près de 19 % sont bénéficiaires d'une aide au logement seule, et environ 6% sont des étudiants (+14% en un an).

Un allocataire sur deux vit sous le seuil des bas revenus

En 2021, la Caf de La Réunion comptabilise 154 685 allocataires vivant sous le seuil de bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 135 euros par unité de consommation et par mois (un effectif stable depuis 2020). Ces allocataires représentent 54 % des allocataires de la Caf (cf. tableau 4).

Ces allocataires à bas revenus abritent 358 067 personnes, soit 43 % de la population réunionnaise.

Environ un tiers des allocataires bas revenus vivent dans des familles monoparentales et 43 % sont des allocataires isolés (cf. graphique 5). Les couples représentent près d'un quart des allocataires, presque tous ont des enfants.

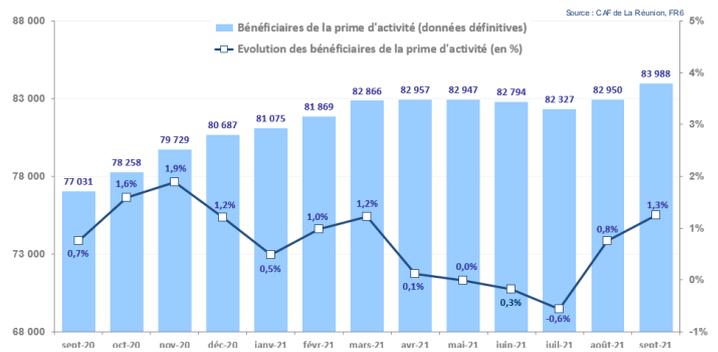
³ Les données calculées sur la base de données semi-définitives, sont observées avec six semaines de recul par rapport au mois de droit, alors que les supports conjoncturels habituels sont réalisés sur des données dites définitives, c'est-à-dire avec six mois de recul.

Encadré 3

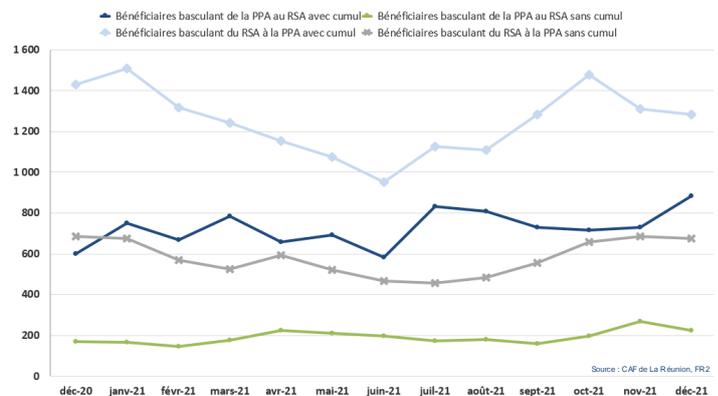
La réforme des APL en temps réel est entrée en application au mois de janvier 2021. La réforme consiste à calculer les APL sur la base des 12 derniers mois de revenus, avec une actualisation tous les 3 mois, contre les revenus de l'année N-2 auparavant. Le montant d'APL qui a été versé au 1^{er} trimestre 2021 a ainsi été basé sur les revenus de décembre 2019 à novembre 2020. A l'occasion de cette réforme, aucun des paramètres du calcul des APL n'a été modifié. L'objectif de cette réforme est de s'assurer de verser le juste droit, en prenant en compte la situation réelle des ménages. Les APL sont désormais vraiment ciblées sur les ménages qui en ont besoin, quand ils en ont besoin.

La réforme des APL est plus juste en tenant compte des ressources contemporaines des allocataires, et plus réactive car elle s'ajuste plus vite aux évolutions de leurs revenus grâce à l'actualisation trimestrielle des droits des allocataires.

Source : « Premier bilan de la réforme des APL », note du 22 juillet 2021, Ministère de la Transition écologique.



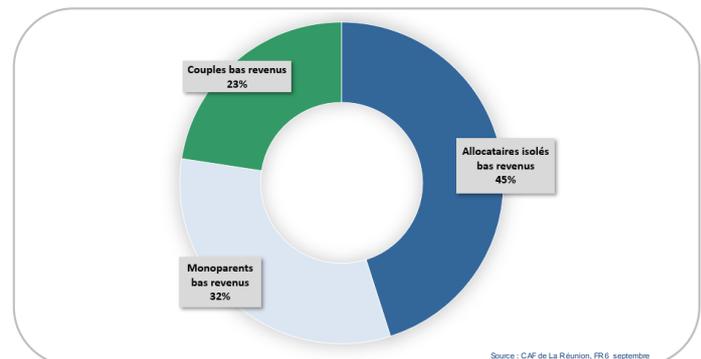
Graphique 3. Evolution des allocataires bénéficiaires de la prime d'activité (en %)



Graphique 4. Les bénéficiaires basculant du RSA à la Prime d'activité

Bas revenus	2020	2021	évolution
Nb allocataires bas revenus	154 785	154 685	-0,1%
Nb personnes couvertes bas revenus	358 403	358 067	-0,1%
Nb enfants vivant dans un foyer bas revenus	155 886	156 378	0,3%
Part des allocataires bas revenus	54,40%	54,10%	-

Tableau 4. Evolution annuelle des allocataires à bas revenus



Graphique 5. Situation familiale des allocataires à bas revenus

2,14 milliards de prestations légales payés en 2021

Selon les données comptables, près de 2,14 milliards ont été payés au cours de l'année à l'ensemble des allocataires de la Caf de La Réunion au titre d'une prestation légale, soit une baisse annuelle de -6,3 % (cf. graphique 6), alors que le nombre d'allocataires a augmenté de +0,6 % (cf. tableau 1).

Cet écart entre l'évolution des effectifs et des montants financiers s'expliquent majoritairement par :

- L'arrêt des mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19, soit environ -66,8 millions d'euros sur l'année.

- La baisse du montant des aides pour la solidarité et l'insertion, soit -5,8 % sur un an (-67,9 millions d'euros). La majorité de cette baisse a été causée par la diminution des dépenses et effectifs du revenu de solidarité active (-11 % en un an), en lien avec la mesure exceptionnelle de prolongement des droits à l'assurance chômage (causant de moindres entrées dans le dispositif) et avec la reprise économique (cf. encadré 2).

- La baisse du montant des aides pour l'enfance et la jeunesse, soit -2,1 % en un an (-10,5 millions d'euros). Cela s'explique principalement par la majoration temporaire de 100€ des montants de l'allocation de rentrée scolaire en 2020 et qui n'a pas été reconduite en 2021 (cf. tableau 5). Cette non-reconduction s'est traduite par une diminution de -21 % des montants de la prestation (soit -13,4 millions d'euros depuis 2020).

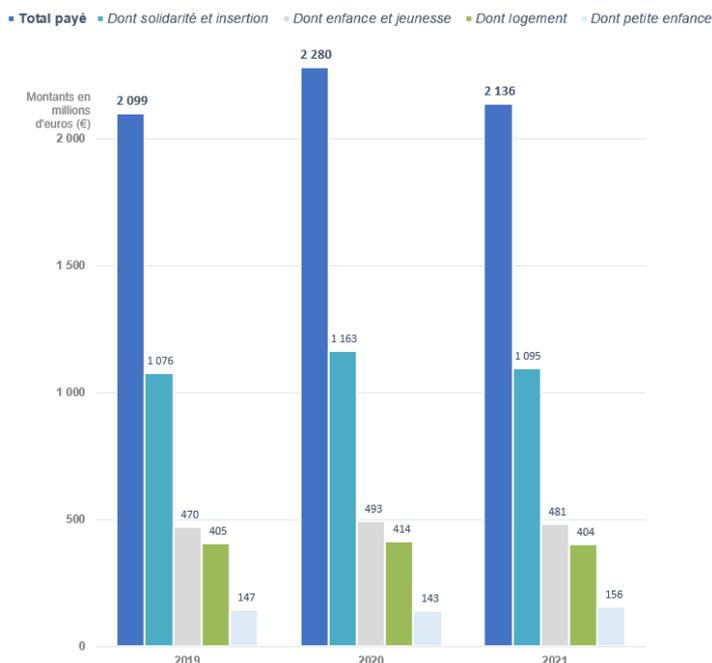
- La baisse du montant des aides au logement, soit -2,5 % en glissement annuel (-10,5 millions d'euros), en grande partie générée par la réforme des APL (cf. encadré 3). Les montants payés pour l'allocation logement à caractère familiale a baissé d'un peu plus de 10 millions d'euros en un an (soit de -3,5 %).

Forte hausse des dépenses allouées à la petite enfance

A contrario, le montant des aides payées dans le cadre de la petite enfance a connu une forte hausse annuelle de +9,1 % (soit +12,9 millions d'euros), passant de 143 millions d'euros en 2020 à 156 millions d'euros en 2021 (cf. graphique 6).

Outre le fait que les prestations familiales aient été revalorisées de 0,1 % au 1er avril 2021, la majorité de cette hausse a été causée par l'accroissement des dépenses pour le complément mode de garde, soit +11,5 millions d'euros sur une année (cf. tableau 5), en rapport avec l'accroissement du besoin de garde d'enfants pour les familles (cf. tableau 3).

On observe également une hausse des effectifs bénéficiaires de la prime à la naissance ou d'adoption avec +36,4 % (soit +4,1 millions d'euros en un an). Cette évolution s'explique, en grande partie, par le fait qu'à partir du 1er avril 2021, le versement de la prime de naissance a été avancé du 2ème mois après la naissance au 7ème mois de grossesse.



Graphique 6. Evolution du montant des prestations légales et familiales

Dépenses des prestations	2020	2021
Enfance et jeunesse	491 612 324 €	481 095 149 €
Allocations familiales	263 105 991 €	264 071 379 €
Complément familial	45 145 691 €	45 780 197 €
Allocation de rentrée scolaire	63 914 796 €	50 515 678 €
Allocation journalière de présence parentale	524 179 €	486 872 €
Allocation de soutien familial	91 997 211 €	90 578 274 €
Allocation d'éducation enfant handicapé	26 924 456 €	29 322 558 €
Allocations forfaitaire en cas décès d'un enfant	-	228 398 €
Allocation journalière du proche aidant	-	111 793 €
Petite enfance	142 954 935 €	155 905 653 €
Prestation accueil du jeune enfant	142 954 935 €	155 905 653 €
dont prime à la naissance ou prime d'adoption	11 203 519 €	15 275 972 €
dont allocation de base	66 481 379 €	64 404 484 €
dont complément mode de garde	59 506 181 €	71 031 798 €
dont prestation partagée de l'éducation de l'enfant	5 763 856 €	5 193 399 €
Logement	414 151 257 €	403 680 434 €
Allocation logement à caractère familial	283 924 659 €	273 907 292 €
Allocation logement à caractère social	130 183 277 €	129 740 034 €
Prime de déménagement	43 321 €	33 108 €
Solidarité et insertion	1 162 968 614 €	1 095 072 583 €
Revenu de solidarité active	718 587 270 €	638 240 543 €
Revenu de Solidarité	35 603 154 €	33 861 163 €
Allocation aux adultes handicapés	208 995 627 €	214 312 457 €
Prime pour l'activité	199 782 562 €	208 658 419 €
Autres	67 460 833 €	380 816 €
Remise sur créances non recouvrées (Rmi +Api)	252 277 €	-48 554 €
Prestations payées dans l'Union Européenne	10 970 €	-1 952 €
Primes et aides exceptionnelles "COVID"	66 795 500 €	-
Allocations différentielles	-	667 €
Frais de tutelles	402 086 €	430 655 €
Montant total	2 279 364 206 €	2 136 134 635 €

Tableau 5. Les montants payés des prestations légales et familiales de la Caf

► Pour un savoir plus

- Ah-Soon, D et al., « [Au 3^e trimestre 2021, à nouveau plus de 3.000 emplois créés](#) », *Insee Conjoncture La Réunion*, n°20, Janvier 2022
- Cally, J.R., « [Les prestations versées par la Caisse d'allocations familiales de La Réunion en 2020](#) », *Analyse et Etudes de la Caf de La Réunion*, n°19, avril 2021
- « [Premier bilan de la réforme des APL](#) », *Ministère de la Transition écologique*, note du 22 juillet 2021